

A la SRH



NORMANDIE CUP 2018

LE HAVRE - Du 7 au 10 JUIN 2018

Autorité Organisatrice : Ligue de Voile de Normandie

INSTRUCTIONS DE COURSE

**Pour les IRC / OSIRIS
(Groupe KILO)**



La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.1.2. Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées à l'Avis de course
- 1.1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4 [DP] Règles complémentaires
Il est rappelé aux concurrents qu'ils
 - Ne doivent pas, conformément à l'article 10.j du RIPAM, gêner les autres navires lorsqu'ils naviguent dans les chenaux.
 - Doivent rigoureusement respecter toutes les zones interdites à la navigation et/ou règlementées, y compris pour tous les bateaux qui accompagnent les concurrents (bateaux accompagnateurs, VIP, Spectateurs, presse...)
 - Doivent respecter les règles en vigueur dans les différents ports/plages et se conformer aux consignes du comité de course.
- 1.5 les bateaux ne doivent pas passer entre un semi-rigide de l'organisation montrant un pavillon orange ou un gyrophare allumé et un navire commercial.
- 1.6 En cas de traduction de ces instructions de course (IC), le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau d'affichage officiel à la SRH et seront répétés, si possible, sur le tableau électronique (<http://www.normandie-cup.fr>).

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 21h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à la SRH.
- 4.2 Quand un signal est envoyé sur le mât avec le pavillon Kilo, ce signal s'applique à ce groupe. Ceci modifie le préambule de Signaux de course.
- 4.3 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1. Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Vendredi 8 juin	18h00	Briefing Grande Course IRC/Osiris - SRH
	20h00	Signal d'avertissement de la Grande Course IRC/Osiris
Samedi 9 juin	15h00 17h00	Retour Grande Course IRC/Osiris
	20h00	Soirée des équipages - SRH
Dimanche 10 juin	08h30	Briefing du jour- SRH
	10h00	1er signal d'avertissement
	17h00	Remise des prix- SRH

- 5.2. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3. Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

6. PAVILLONS DE CLASSE

- 6.1 Les pavillons de classe sont définis comme suit :

	CLASSE	PAVILLON DE CLASSE
GROUPE KILO VHF 72	IRC dimanche	Flamme VERTE
	OSIRIS dimanche	Flamme ROUGE
	TOUTES grande course y compris Class40	Flamme ROUGE

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en Annexe A des IC.

8. LES PARCOURS

8.1 Signaux définissant les parcours à effectuer :

le bateau comité enverra au plus tard au signal d'avertissement la flamme numérique identifiant le parcours à effectuer.

8.2 Les parcours et les signaux les identifiant sont décrits en Annexe parcours des IC.

Un autre parcours pourra être défini et donné lors du briefing du jour, il sera identifié par la flamme numérique « 0 ».

8.3 **Cas du parcours Côtier du dimanche :**

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

8.4 **Pointage officiel à une marque**

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut se tient près d'une des marques à contourner, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué. Les bateaux devront passer cette porte en venant directement depuis la marque précédente et continuer leur course.

a) Le Comité de Course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner (ceci modifie la RCV 32).

Si le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores signifiant : « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

b) Le Comité de Course peut décider, si certains concurrents n'ont pas fini à l'heure limite, de classer ceux-ci selon leur heure de passage corrigée par leur rating à ce pointage, derrière ceux arrivés dans le temps limite.

c) Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69 ou selon la RCV 14 en cas de blessure ou dommage sérieux.

9. MARQUES

Les marques de parcours sont décrites en annexe Parcours

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

10.1 Avant et pendant les courses, les bateaux doivent se maintenir à l'écart de tout trafic commercial. Les bateaux ne doivent ni naviguer, ni couper le chenal d'accès au port du Havre.

10.2 Seuls le comité de course et le jury pourront réclamer contre un bateau qui ne respecte pas cette IC10. Ceci modifie la RCV 60. [DP]

11 LE DEPART

11.1 La ligne de départ du côtier du dimanche sera entre les mâts arborant un pavillon orange sur 2 bateaux du comité de course.

La ligne de départ de la grande course du vendredi soir est définie en annexe parcours.

11.2 [DP] Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ.

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

11.4 Un bateau du comité de course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Si un bateau du comité arborant le pavillon « O » se tient près d'une marque de parcours en émettant des coups de sifflets répétitifs, rejoindre directement l'arrivée après avoir passé cette marque du côté requis.

13 L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange sur un bateau du comité et le côté parcours de la marque d'arrivée définie à l'annexe parcours ou lors du briefing de la course du jour.

14 SYSTEME DE PENALITE

14.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à la disqualification.

15 TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

15.1 Le temps limite pour finir le côtier du dimanche est de 3 minutes par mille théorique après le 3^{ème} bateau issu d'un même départ avec un minimum de 30mn.

L'heure limite pour finir la grande course est 18h le samedi

15.2 Les bateaux ne finissant pas dans le délai indiqué ci-dessus après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés DNF. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'entrée de la Base Nautique Gérard Hardouin. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.

16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé près du bureau de secrétariat du jury. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

16.4 Les intentions de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichées pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Equipement de plongée

16.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :

- dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,

- pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie la RCV 62.2.

17 CLASSEMENT

17.1 1 course doit être validée pour constituer une série.

17.2 Courses retirées

Aucune course ne sera retirée pour l'établissement du classement général.

17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps, sans application du CVL.

18 REGLES DE SECURITE

18.1 Un bateau qui abandonne doit le signaler dans la mesure du possible au bateau du comité de course en hélant ou par VHF sur son Canal de course avant de quitter la zone de course. Il doit remettre une déclaration écrite d'abandon au bureau de course, immédiatement après être arrivé à terre. [DP]

18.2 Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire à bord. [DP]

19 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT [DP]

19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course ou du jury.

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux IC. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

20.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel, au plus tard 1 heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course.
Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

21 PUBLICITE [DP]

Deux stickers fournis par l'organisation devront être collés de chaque côté de l'étrave et conservés durant toute l'épreuve.

22 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]

Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23 EVACUATION DES DETRITUS [DP]

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

24 EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION [DP]

Il est permis de nettoyer la coque en immersion les jours de course. Il est interdit de nettoyer et de poncer sous la ligne de la flottaison si le bateau est mis à terre au cours de l'épreuve.

25 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

26 COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Les équipages pourront embarquer un Smartphone, utilisable seulement en émission, destiné à alimenter les réseaux sociaux.

27 PLACE AU PORT [DP]

Tous les bateaux doivent être à leur place de ponton. De retour au port, les bateaux resteront à la place qui leur a été assignée pendant la durée de la régata.

28 PRIX

A l'issue de la dernière course, le vainqueur au Classement Général pour chaque classe recevra un prix.

29 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

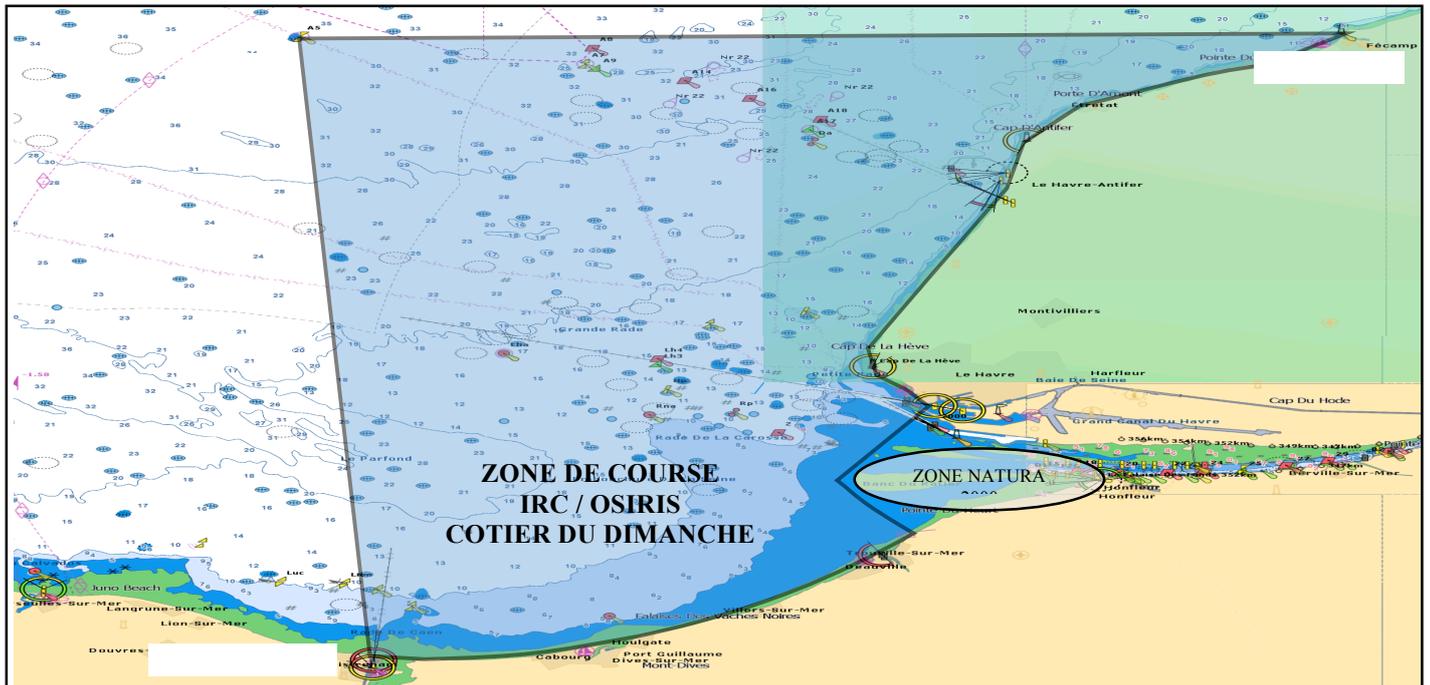
ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Antoine MERCIER

Président du comité technique : Alain CHAMPY

Présidente du jury : Corinne AULNETTE

ANNEXE A : ZONES DE COURSE
POUR LE PARCOURS COTIER DU DIMANCHE :



ANNEXE B : MARQUES ET PARCOURS

Marques:

MARQUES	Types et couleurs
Porte "La Hève"	Cylindrique NOIRE Normandie
Arrivée	Cylindrique NOIRE Normandie
Dégagement	Cylindrique ROUGE VDH

NB : Il pourra se trouver sur le parcours des marques rouges siglées **NORMANDIE** ou **VILLE DU HAVRE**, seule la bouée de dégagement rouge **VILLE DU HAVRE** si elle est annoncée par le pavillon « D » est à prendre en compte.

MARQUES	position
MAT DE MESURE	49°50.8N 0°13.14E
DA	49°4.9N 0°01.9E
A27	49°38.9N 0°07.8E
LHA	49°31.4N 0°09.8W
METZINGER	49°32.7N 0°01.9E
GRS	49°31.2N 0°00.2W
OCTEVILLE W	49°31.6N 0°01.8E

La porte « La Hève » doit être passée entre une bouée noire située au sud du phare et la côte, en direction de l'arrivée (de l'est vers l'ouest)

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange sur un bateau comité et le côté parcours de la marque Arrivée située devant la plage du Havre.

Parcours**Parcours Grande course – flamme N°1**

**DEPART
OCTEVILLE W
MAT DE MESURE
LHA
METZINGER
DA
PORTE LA HEVE
ARRIVEE**

**La ligne de départ est définie par l'alignement à terre du SNPH (2 triangles orange)
à tribord et la bouée latérale LH14 à babord.
(passage de la ligne dans le sens parcours, de l'est vers l'ouest)**

Le parcours côtier du dimanche sera donné lors du briefing